

FORMATION 7H B(78) vers B

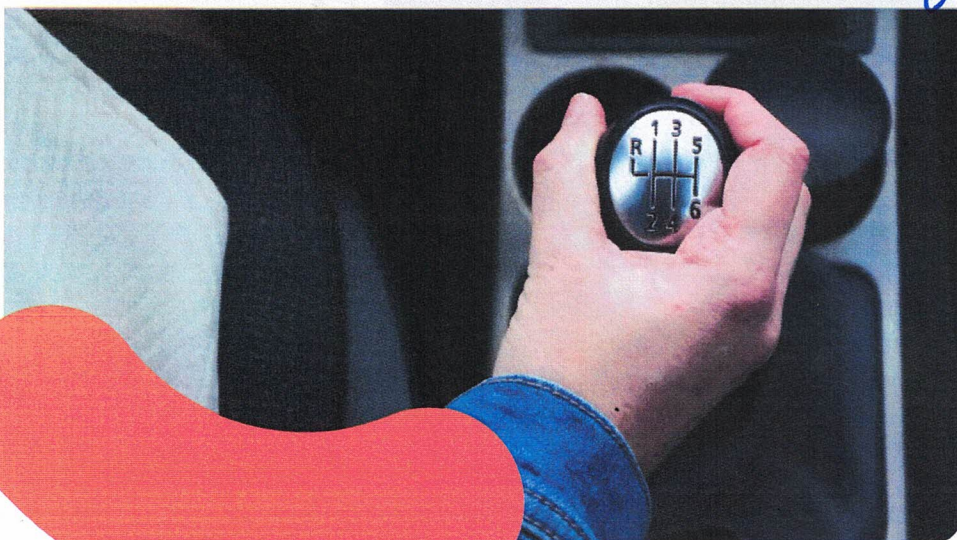
VOTRE AUTO-ÉCOLE VOUS INFORME SUR LA FORMATION DES CONDUCTEURS DE VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES AUTOMATIQUE, QUI SOUHAITENT CONDUIRE DES VÉHICULES À CHANGEMENT DE VITESSES MANUEL.

Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact :

Téléphone : 09 53 89 73 09 E-mail : Laurent
moto.carnot88@free.fr



Horaires d'ouverture

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Ø
} 14^h → 19^h
10^h → 15^h

Cachet de l'auto-école

AUTO MOTO ECOLE

CARNOT Conduite

4, Place de la Rochotte
88100 Saint-Dié-des-Vosges

09.53.89.73.09

Agrément : E1808800010



OBJECTIFS de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

QUAND PUIS-JE SUIVRE LA FORMATION ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 3 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



CARACTÉRISTIQUES

FORMATION DISPENSÉE

VÉHICULE UTILISÉ

- Catégorie B, à changement de vitesses manuel.
- Appartenant à l'établissement.

ENSEIGNEMENT

- La formation est pratique et individuelle.
- Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.
- La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.
- Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.

AUTO MOTO ÉCOLE
CARNOT Conduite
4, Place de la Rochette
85100 Saint-Denis-Vosges
09.23.88.73.09
Agrément : E1808800010



LA FORMATION de 7 heures

LE PROGRAMME DE FORMATION

SÉQUENCES	DURÉE	INTITULÉ	CONTENU
Séquence 1	2 h	Trafic nul ou faible	- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre. - Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.
Séquence 2	5 h	Conditions de circulation variées, simples et complexes	- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite. - Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



ATTESTATION DE SUITE DE LA FORMATION
PRATIQUE PERMIS B-BOÎTE AUTOMATIQUE
VERS BOÎTE MANUELLE

Indiquer au-dessous les dates de réalisation de la formation de 7 heures, selon la fréquence indiquée, et la durée de la formation. La formation doit être réalisée dans les 12 mois suivant la date de délivrance du permis de conduire. La formation doit être réalisée dans les 12 mois suivant la date de délivrance du permis de conduire. La formation doit être réalisée dans les 12 mois suivant la date de délivrance du permis de conduire.

Nom et prénom du stagiaire : _____
 N° de permis de conduire : _____
 N° de permis de conduire : _____
 N° de permis de conduire : _____
 N° de permis de conduire : _____

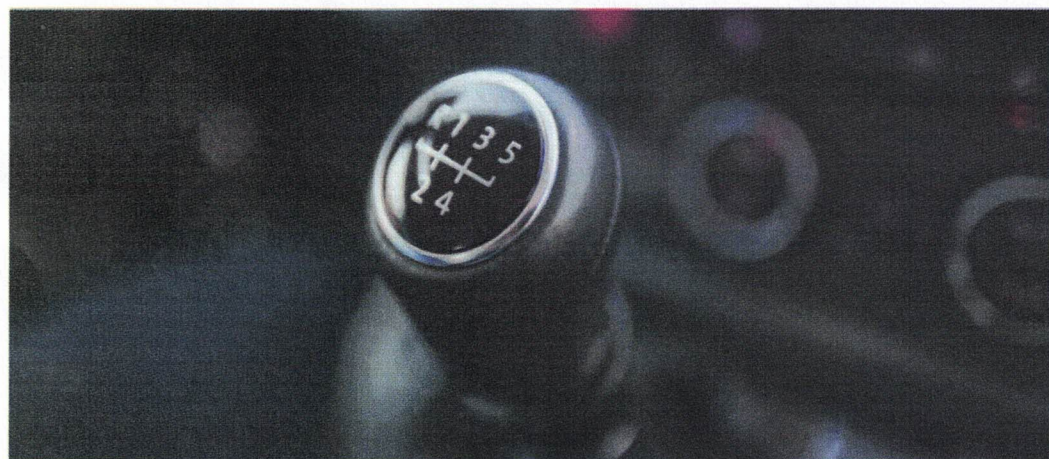
Date et lieu de réalisation de la formation : _____

Signature du stagiaire : _____

Signature de l'auto-école : _____

Signature de l'auto-école : _____

Signature de l'auto-école : _____



Votre BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis.

Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B(78) VERS B	Prix unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
FORMATION DIVERS	Dénomination					
	Gestion de l'élève					
	Ouvrage					
	Autre					
	Pratique					
	Simulateur					
	Heures en supplément					
ou FORFAIT						
MONTANT TOTAL EN € TTC						

**1= Taux TVA réduit **2= Taux TVA normal

Informations complémentaires :

[illegible]

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3DP00-B78B-0122

